



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sang

Question écrite n° 111714

Texte de la question

M. Philippe Vitel attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur le fait que certains centres de transfusion sanguine refusent un don du sang des personnes souffrant de fibromyalgie, et ceci dans le cadre du « principe de précaution ». Aussi, l'association Fibromyalgie France s'interroge sur de telles pratiques et demande que des raisons officielles soient portées à la connaissance de ces malades pour justifier ce refus. Elle souhaiterait connaître son sentiment sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vitel](#)

Circonscription : Var (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111714

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2011, page 6471

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)